



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 9 mai à 19h30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE NO. 2022-0085 et 2022-0084

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Chemin Nibi (LOTS: 5 090 963 5 090 964)

Demande de dérogation mineure (2022-004 et 2022-0085) de Monsieur Dufour au chemin Nibi, qui a pour objet de permettre en zone REC-12 :

- La construction de mini maison en conteneur
- La construction d'une véranda annexée à la mini-maison de 12' x 40'
- La construction d'un garage de 32m² et d'une remise de 12m²
- Permettre d'effectuer la construction sur pieux vissés

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23, articles 5.12.1, 5.12.3.1 b), 5.12.3.3c) et l'article 4.2 du règlement #25 relatifs à la construction.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 9 mai 2022.

Donné à Ferme-Neuve, ce 19^e jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière a, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, 19 avril 2022.

EN FOI-DE QUOI, je donne ce certificat, le 19 avril 2022.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
